

4

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADEMIQUE

1839-1840.



Le semestre d'hiver commencera dans la dernière semaine d'octobre. Cette semaine sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux de graduation.

Les cours du semestre d'hiver commenceront tous le Lundi 4 novembre, et dureront jusqu'au samedi 4 avril. Les examens sur ces cours commenceront le lundi 13 avril, et continueront les jours suivans.

Le semestre d'été commencera le lundi 4 mai, et durera jusqu'au samedi 1^{er} août. — Les examens sur les cours de ce semestre commenceront immédiatement après la fin de ces cours.

Des tableaux particuliers indiqueront les jours et heures des cours de chaque semestre, des examens d'admission, des examens semestriels et de ceux de graduation.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERD. RAMBOZ,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

1839

PROGRAMME
DES
COURS
DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE.
1839-1840.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Théologie apoloétique. — M. le Prof. DUBY exposera les preuves accessoires de la divinité du christianisme, et réfutera les objections qu'on a élevées contre elle. — Trois fois par semaine jusqu'au 1^{er} janvier.

Art de la chaire. — Le même Professeur appliquera les règles de la disposition aux différentes espèces de sermons; il traitera de leurs diverses parties, et commencera ce qui regarde l'amplification. — Il entremêlera ces instructions d'exercices d'improvisation et de récitation. — Quatre fois par semaine depuis le 1^{er} janvier.

Théologie dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE commencera la troisième partie de son cours qui traite de la Christologie, des enseignemens et des bienfaits du Sauveur. — Trois fois par semaine.

Critique sacrée. — M. le Prof. CELLÉRIER exposera les principes de l'herméneutique biblique. — Trois fois par semaine jusqu'au 20 février.

Archéologie biblique. — A partir du 20 février, le même Professeur continuera l'exposition du culte des Hébreux, puis de leurs usages domestiques et civils, et de la législation mosaïque. — Trois fois par semaine.

Hébreu. — M. le Prof. MUNIER enseignera la grammaire aux étudiants des deux premières années, et interprétera avec eux le livre de Samuel. 1 Sam. XX et suiv. — Quatre fois par semaine.

AVIS

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai
1835, et du Règlement du 30 Août 1839.)

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné, dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art. 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — Le même Professeur lira avec les étudiants de la troisième et quatrième années le livre des Juges. — Trois fois par semaine.

Théologie historique. — M. le Prof. CHASTEL exposera l'histoire de l'Église chrétienne durant les trois premiers siècles. — Trois fois par semaine.

Exercices de prédication. — Deux fois par semaine devant la Faculté.

COURS DE DOCTEUR.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — M. SEGOND, docteur en théologie, expliquera la Genèse d'après le texte hébreu, en s'attachant à l'examen des questions critiques, dogmatiques, historiques et archéologiques, que peut soulever la lecture de ce livre. — Deux fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Théologie apologetique. — M. le Prof. DUBY continuera son cours d'hiver. — Deux fois par semaine.

Art de la chaire. — Le même Professeur continuera son cours d'hiver. — Deux fois par semaine.

Théologie dogmatique et morale chrétienne. — M. le Prof. CHENEVIÈRE traitera de l'Église, des sacrements, et, si le temps le permet, il commencera la morale chrétienne. — Trois fois par semaine.

Exégèse du Nouveau-Testament. — M. le Prof. CELLÉRIER expliquera les deux derniers chapitres de l'Épître aux Ephésiens et l'Épître aux Colossiens. — Trois fois par semaine.

Hébreu. — M. le Prof. MUNIER interprétera, avec les élèves des deux premières années, Ruth et les Psaumes. — Quatre fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — Le même Professeur lira, avec les élèves de la quatrième année, le livre de Job. — Trois fois par semaine.

Théologie historique. — M. le Prof. CHASTEL achèvera son cours sur les trois premiers siècles de l'Église. — Trois fois par semaine.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Prof. TREMBLEY. — De la preuve des obligations. — Trois fois par semaine.

Droit civil moderne. — M. le Prof. ODIER. — Introduction générale au droit civil. — Code civil : les quatre premiers titres du livre I^{er}. — Trois fois par semaine.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Des obligations. — Trois fois par semaine.

Elémens du droit romain. — Le même Professeur. — Deux fois par semaine pour les étudiants de première et deuxième années.

Droit public. — Le même Professeur. — Examen des constitutions Suisses cantonales. — Trois fois par semaine.

Organisation judiciaire. — M. le Prof. DUVAL. — Trois fois par semaine, à partir du 1^{er} janvier.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours devant MM. les Professeurs de la Faculté.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit commercial. — M. le Prof. TREMBLEY. — Des obligations des commerçans et des faillites. — Trois fois par semaine.

Droit civil moderne. — M. le Prof. ODIER. — Du contrat de mariage, livre 3, titre 5, Code civil. — Trois fois par semaine.

Droit romain — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Droits de famille. — Trois fois par semaine.

Droit pénal. — Le même Professeur. — Première partie : *Des peines.* — Trois fois par semaine.

Procédure civile — M. le Prof. DUVAL. — Trois fois par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale et Philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY. — Etude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales, du droit et du devoir. Théorie de la civilisation et de ses degrés. — Trois fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

Psychologie. — Le même professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. — Quatre fois par semaine pour les étudiants de première année.

Mathématiques élémentaires. — M. le Prof. PASCALIS traitera, avec les étudiants de première année :

a) *Algèbre*, savoir : la théorie des permutations et des combinaisons, la formule du binôme, les extractions de racines d'un ordre quelconque, le calcul des radicaux, la méthode des coefficients indéterminés, la théorie algébrique des logarithmes, les séries logarithmiques et exponentielles. — Deux fois par semaine.

b) *Géométrie analytique* à deux dimensions. — Deux fois par semaine.

Mathématiques supérieures. — M. *** — Calcul différentiel, et commencement du calcul intégral.

— Trois fois par semaine pour les étudiants de deuxième et troisième années.

Géométrie descriptive. — M. le Colonel DUFOUR. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Prof. COLLADON. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Astronomie. — M. le Prof. PLANTAMOUR. — Etude des mouvements vrais et apparens des différens corps de notre système solaire, et de quelques-uns des phénomènes qui s'y rattachent ; exposition de ce que l'observation a fait connaître sur la nature et la constitution physique de ces corps ; examen de quelques points d'astronomie sidérale. — Ce cours commencera par l'exposition des principes de la trigonométrie sphérique. — Trois fois par semaine pour les étudiants des deuxième et troisième années.

Physique. — M. le Prof. DE LA RIVE. — Propriétés, générales des corps, calorique, électricité et magnétisme. — Trois fois par semaine pour les étudiants de première et de seconde années.

Chimie. — M. le Prof. DE LA PLANCHE traitera des corps simples et de leurs principaux composés inorganiques. — Trois fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Physiologie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE fils. — Deux fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Anatomie comparée. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE. — Nutrition et développement des animaux. — Trois fois par semaine pour les étudiants de première et de seconde années.

Zoologie descriptive. — Le même Professeur. — Histoire naturelle des Mammifères. — Deux fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Logique. — M. le Prof. CHOISY. — Traité de la vérité et de la méthode avec détails et exemples puisés dans l'histoire

des diverses sciences. — Quatre fois par semaine pour les étudiants de première année.

Ce cours commencera par l'exposition des principes élémentaires et des applications du calcul des probabilités. Cette partie sera obligatoire pour les étudiants de la seconde année.

Mathématiques élémentaires. — M. le Prof. PASCALIS traitera les sujets suivans avec les étudiants de première année :

a) *Algèbre.* — Continuation du cours d'hiver. — Deux fois par semaine.

b) *Géométrie analytique.* — Fin de la géométrie analytique à deux dimensions, et géométrie analytique à trois dimensions.

Mathématiques supérieures. — M. le Prof. *** continuera le calcul intégral commencé dans le cours d'hiver. — Trois fois par semaine pour les étudiants de seconde et troisième années.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Prof. COLTADON. — Continuation du cours d'hiver. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Astronomie mathématique. — M. le Prof. PLANTAMOUR. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Physique expérimentale. — M. le Prof DE LA RIVE. — Acoustique et optique. — Trois fois par semaine pour les étudiants de première et seconde années.

Chimie. — M. le Prof. DE LA PLANCHE traitera de la chimie organique. — Trois fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

Géologie. — Le même Professeur. — Trois fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

Organographie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE fils. — Trois fois par semaine pour les étudiants de première et de seconde année.

Méthodologie botanique. — Le même Professeur démontrera les caractères de quelques-unes des principales familles du règne végétal. — Deux fois par semaine pour les étudiants de troisième année.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ DES SCIENCES.

	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie rationnelle . . .	4	4	3	4	»	»
Mathématiques élémentaires	4	4	»	»	»	»
Calcul différ. et intégral . .	»	»	3	3	3	3
Géométrie descriptive . . .	»	»	»	»	3	»
Mécanique théorique et app.	»	»	»	»	3	3
Astronomie élém. et math.	»	»	3	»	3	3
Physique	3	3	3	3	»	»
Chimie	»	»	3	3	»	»
Minéralogie et géologie . .	»	»	»	»	3	3
Botanique	»	3	»	3	2	2
Anat. comp. et zoologie . .	3	»	3	»	2	»
TOTAL . .	14	14	18	16	19	14

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉES PRÉPARATOIRES. (*Voyez l'Avis en tête du programme.*)

1° Pour les étudiants de la troisième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *psychologie*, de *mathématiques élémentaires*, de *physique* et de *anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *logique*, de *mathématiques élémentaires* et de *physique*.

2° Pour les étudiants de la quatrième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *philosophie morale* et de *philosophie sociale*, d'*astronomie élémentaire*, de *physique*, de *chimie* et d'*anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *logique* (dans la partie obligatoire pour les étudiants de la seconde année de la Faculté des Sciences), de *physique*, de *chimie* et d'*organographie botanique*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent avec les cours analogues de la Faculté des Lettres un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans sous le nom de première et seconde années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Elémens d'algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Les quatre opérations fondamentales. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du premier degré à une et à plusieurs inconnues. — Extraction des racines carrées des quantités tant numériques qu'algébriques. — Calcul des radicaux. — Trois fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Géométrie élémentaire et trigonométrie rectiligne. — Le même Professeur. — Les cinq premiers livres de la géométrie de Legendre, la trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Trois fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Exercices de mathématiques. — Le même Professeur. — Exercices sur des questions de géométrie et d'algèbre. — Deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Notions élémentaires de physique. — M. le Prof. MARCET exposera dans ce cours, destiné à servir d'introduction au cours de physique de la Faculté des Sciences, les propriétés générales des corps (y compris quelques détails sur leurs propriétés chimiques), quelques notions sur les forces en général, les lois de la pesanteur, et les principes les plus simples de l'hydrostatique et de la pneumatique. Il insistera en particulier sur tout ce qui concerne les poids et les mesures, et la description des instrumens. — Deux fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Elémens d'algèbre. — M. le Prof. PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du second degré. Progressions par différence et par quotient. — Théorie des logarithmes et usage des tables. — Trois fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la géométrie de Legendre. — Trois fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Exercices de mathématiques. — Le même Professeur. — Démonstrations des principes les plus importants de la mécanique élémentaire. — Deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY. — Elémens de logique et de dialectique pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie. — Trois fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté des Lettres durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER considérera les antiques populations de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte, sous le rapport de leurs progrès dans la civilisation et de leur culte religieux. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — M. le Prof. VAUCHER interprétera et commentera le dialogue de *Oratoribus, sive de causis corruptæ eloquentiæ*, attribué à Tacite. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature grecque. — M. le Prof. ROGET lira le Prométhée d'Eschyle et le Philoctète de Sophocle. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Histoire. — Le même Professeur traitera de l'histoire du seizième siècle. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Prof. DIODATI traitera de l'histoire littéraire des temps modernes, en commençant par l'histoire de la littérature française au seizième siècle. Ce cours sera précédé d'une exposition de l'histoire de la littérature depuis le premier âge des temps modernes jusqu'au quinzième siècle. — Trois fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Philosophie morale et philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Trois fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

Psychologie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Quatre fois par semaine pour les étudiants de première année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Archéologie. — M. le Prof. BOISSIER continuera son cours d'hiver. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — M. *** — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature grecque. — M. le Prof. ROGET continuera son cours d'hiver. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Histoire. — Le même Professeur continuera l'histoire du seizième siècle. — Deux fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Prof. DIODATI continuera l'histoire de la littérature française et des littératures modernes au seizième et au dix-septième siècle. — Trois fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Logique. — M. le Prof. CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des Sciences. — Quatre fois par semaine pour les étudiants des deux années.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS DES TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES PRÉPARATOIRES. (Voyez l'avis en tête du programme.)

1° Pour les étudiants de la troisième année : les cours de *littérature grecque*, de *littérature latine* et de *littérature moderne*, dans les deux semestres.

2° Pour les étudiants de la quatrième année : les cours de *littérature grecque*, de *littérature latine* et d'*histoire* dans les deux semestres.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces Cours constituent avec les cours analogues de la Faculté des Sciences un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera, avec les étudiants de la première année, les 6^e et 7^e livres de l'Iliade et le Panégyrique d'Isocrate. — Quatre fois par semaine.

Le même Professeur lira, avec les étudiants de la seconde année, l'Œdipe à Colone de Sophocle et les trois Olynthiennes de Démosthènes. — Trois fois par semaine.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI interprétera, avec les étudiants de la première année, la Germanie de Tacite et des morceaux choisis des 3^e et 4^e livres des Fastes d'Ovide. — Quatre fois par semaine.

Le même Prof. interprétera avec les étudiants de la 2^{me} année le dialogue de Cicéron *Brutus sive de claris oratoribus* et le *Trinummus* de Plaute. — Trois fois par semaine.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Une fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Antiquités romaines. — M. *** — Une fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Histoire générale. — M. le Prof. ROGET. — Seconde partie du cours d'Histoire générale des temps modernes. — Trois fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Histoire Suisse. — Le même Professeur. — Une fois par semaine pour les étudiants de première année.

Exercices de composition historique. — Le même Professeur. — Une fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER. — Ce cours destiné aux étudiants de la première année aura lieu trois fois par semaine.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur traitera successivement des différents genres de littérature ou de poésie. — Ce cours, destiné aux étudiants de la seconde année, aura lieu trois fois par semaine.

Exercice de récitation et de composition française. — Le même Professeur. — Une fois par semaine pour les étudiants de chacune des deux années.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera, avec les étudiants de la première année, l'Hippolyte d'Euripide. — Quatre fois par semaine.

Avec ceux de la seconde année, il lira les 1^{re}, 3^e, 6^e, et 8^e Idylles de Théocrite, et une partie du premier livre de Thucydide. — Trois fois par semaine.

Antiquités grecques. — M. *** — Une fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI interprétera, avec les étudiants de la première année, la vie de Néron par Suétone (texte de Bremi), et le quatrième livre des odes d'Horace. — Quatre fois par semaine.

Il lira avec ceux de la seconde année la fin du *Trinummus* de Plaute et des satires choisies d'Horace et de Juvénal. — Trois fois par semaine.

Exercices de composition latine. — Le même Professeur. — Comme dans le semestre d'hiver.

Histoire générale. — M. le Prof. ROGET. — Continuation du cours d'hiver. — Trois fois par semaine pour les étudiants des deux années.

Histoire Suisse. — Le même Professeur. — Continuation du cours d'hiver. — Une fois par semaine pour les étudiants de la première année.

Exercices de composition historique. — Le même Professeur. — Une fois par semaine pour les étudiants de seconde année.

Belles-lettres générales. — M. le Prof. TÖPFFER commencera, avec les étudiants de première année, l'étude des différens genres de littérature ou de poésie. — Ce cours aura lieu trois fois par semaine.

Avec les étudiants de seconde année il continuera et achèvera son cours d'hiver. — Trois fois par semaine.

Exercices de récitation et de composition française.
— Le même Professeur. — Comme dans le semestre d'hiver.

TABLEAU COMPLET

DE

L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE :

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1^{re} ET 2^e ANNÉES.

	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . .	4	4	3	3
Antiquités grecques . . .	»	1	»	»
Littérature latine . . .	4	4	3	3
Composition latine . . .	1	1	»	»
Antiquités romaines . . .	1	»	»	»
Histoire générale . . .	3	3	3	3
Histoire Suisse . . .	1	1	»	»
Exercices de composition historique . . .	»	»	1	1
Rhétorique . . .	4	»	»	»
Belles-lettres générales . .	»	4	4	4
Mathématiques . . .	3	3	5	5
Notions élémentaires de physique . . .	»	»	2	»
Philosophie . . .	»	»	»	3
TOTAL . . .	21	21	21	22

B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3^e ET 4^e ANNÉES.

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences, les autres dans la Faculté des Lettres.

	3 ^e ANNÉE.		4 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque . . .	2	2	2	2
Littérature latine . . .	2	2	2	2
Littérature moderne . . .	3	3	»	»
Histoire . . .	»	»	2	2
Philosophie morale et sociale	»	»	3	»
Psychologie . . .	4	»	»	»
Logique . . .	»	4	»	4
Mathématiques élémentaires	4	4	»	»
Astronomie . . .	»	»	3	»
Physique . . .	3	3	3	3
Chimie . . .	»	»	3	3
Organographie botanique . .	»	»	»	3
Anatomie comparée . . .	3	»	3	»
TOTAL . . .	21	18	21	19

AVERTISSEMENS.

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés au bureau de l'Académie des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différens cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours d'une leçon par semaine en hiver ou de deux en été pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.)

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie

des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard, et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissemens auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 h. est consacré à l'échange des livres.

2° Que le Jardin Botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie.

4° Que l'Observatoire est ouvert le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

De la Rive, Recteur.

Munier, Vice-Recteur.

F.-J. Pictet, Secrétaire.

Genève, 3 septembre 1839.